

Message du Comité d'agglomération
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption
du budget 2021
de l'Agglomération de Fribourg**

Sommaire

I. Généralités	1
II. Budget de fonctionnement 2021 : commentaires	1
III. Budget d'investissement 2021 : commentaires	13
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération	17

Annexes

- Annexe 1 : Budget 2021 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement)
- Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2021
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2021 / partie mobilité
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2021 / partie aménagement

Glossaire :

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

administration	administration de l'Agglomération de Fribourg
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Assises de la culture	Assises de la culture de la région fribourgeoise
B+R	Places de stationnement B+R (Bike and Ride) pour vélos permettant la poursuite d'un trajet en transport public
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé TP	Clé de répartition relative aux transports publics de l'Agglomération de Fribourg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Directive sur le subventionnement des mesures du PDA	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg
EPT	équivalent plein temps
FTR	Fribourg Tourisme et Région
Indice des prix de la construction	Indice suisse des prix de la construction
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MD	mobilité douce
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA	Projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (PA1, PA2, PA3, PA4)
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PDA	Plan directeur régional d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 octobre 2016 et approuvé par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2016
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois Holding SA
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.
Trophées PME	le concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg
VLS	vélos en libre-service

43 - 2016-2021 : Message en vue de l'adoption du budget 2021 de l'Agglomération de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Le Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité) vous soumet le budget de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) pour l'exercice 2021. Le présent message et ses annexes ont été validés par le Comité le 10 septembre 2020 et transmis pour examen à la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF).

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des charges : CHF 29'844'800

Total des produits : CHF 29'844'800

Ce budget donne lieu à une hausse de CHF 846'600 (+2.92 %) par rapport à 2020.

Salaires et retenues sociales

La projection des salaires à verser aux *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération (ci-après collaborateurs)* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1^{er} juillet 2020.

Statistiques de la population légale déterminantes pour les Clés Agglo et TP

Les statistiques officielles de la population légale au 31 décembre de l'année précédente n'étant publiées que dans le courant du mois de septembre, l'Agglomération n'est pas en mesure d'en tenir compte au niveau des Clés Agglo et TP dans lesquelles elle intervient. Lesdites clés se basent dès lors sur les données officielles les plus récentes, à savoir la population légale des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* au 31 décembre 2018.

II. Budget de fonctionnement 2021 : commentaires

0. Administration

Le total des charges s'élève à CHF 1'249'300 pour des produits escomptés de CHF 68'100. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 1'181'200, en diminution de CHF 57'000 (+4.60 %) par rapport au budget 2020.

010. Conseil d'agglomération

010.300.00 / 010.300.10 / 010.300.20 / 010.300.30 (+ CHF 7'100 / +14.85 %)

Le nombre de séances de l'organe législatif a été estimé comme suit :

- 4 séances du Conseil (dont une donnant droit à 2 jetons),
- 7 séances de la CF,
- 8 séances de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME),
- 4 séances du Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau).

010.317.00 (+ CHF 5'200 / +70.27 %)

Une augmentation du montant prévu en frais de délégation s'explique notamment par le nombre de séances prévues du Conseil en 2021. Cette hausse relève par ailleurs aussi de la prise en compte d'un montant consacré à des repas de fin de législature pour les commissions.

011. Comité d'agglomération

011.300.00 / 011.303.00 (- CHF 25'000 / -20 %)

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacances des membres du *Comité*. Fondé sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2021, il tient compte d'une activité moins importante qu'à l'exercice précédent, caractérisée par un engagement particulier en lien avec l'élaboration du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*.

011.317.00 (+ CHF 4'700 / +55.29 %)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est supérieur à ce qui avait été budgété pour 2020. Cette augmentation relève de la visite d'une collectivité publique externe à l'*Agglomération* qui, en vue d'un échange d'expérience, doit impliquer à la fois la participation de membres du *Comité* et de *collaborateurs* du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DAEM)*. Les rubriques correspondantes des chapitres de la mobilité et de l'aménagement sont aussi impactées, au prorata des *collaborateurs* qui y participeront.

020. Administration générale

020.301.00/10 (+ CHF 25'600 / +5.59 %)

Au 1^{er} janvier 2021, la dotation en personnel administratif sous contrat à durée indéterminée sera la suivante :

- 1 *équivalent plein temps (ci-après EPT)* pour le poste de secrétaire général,
- 2.3 *EPT* pour le secrétariat administratif,
- 1 *EPT* pour les finances et la gestion administrative des ressources humaines.

A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.4 *EPT*, en support au Secrétaire général pour la mise en œuvre d'activités de communication.

020.309.00 (- CHF 12'000 / -50 %)

Le montant consacré aux frais de formation a été réduit de moitié, en raison d'une sous-utilisation des budgets alloués s'étant confirmée sur la durée. Il en ressort désormais une dotation correspondant à CHF 1'000 par *collaborateur* sous contrat à durée indéterminée. Il y a lieu de souligner que le montant précité correspond à une moyenne et ne saurait constituer un plafond au montant allouable pour une formation.

020.310.00 (- CHF 600 / -5.50 %)

En dépit d'une sous-utilisation de la rubrique des fournitures en 2019, la dotation prévue est maintenue à son niveau de 2020 eu égard aux récentes évolutions connues par l'*Agglomération* en termes d'effectifs et de dossiers à traiter.

020.310.21 (dotation inchangée de CHF 4'000)

Le montant inscrit à la rubrique des frais d'annonce correspond à une dotation standard de cette rubrique. Il est nettement inférieur à la dépense comptabilisée en 2019. Toutefois, cette dernière n'était pas représentative des exercices à venir, relevant de frais particulièrement élevés pour la mise au concours d'un poste de *collaborateur* scientifique.

020.311.00 (- CHF 1'200 / -12 %)

Le montant prévu en matière de matériel de bureau fait l'objet d'une diminution, relevant de l'abandon de licences logicielles périodiques jugées sous-utilisées.

020.311.01 (- CHF 47'700 / -75.36 %)

Une forte diminution est à relever à la rubrique des équipements. En effet, la dotation prévue au budget 2020 était particulièrement élevée, tenant compte d'un remplacement du serveur de l'*administration de l'Agglomération (ci-après administration)* ainsi que de l'équipement de deux salles de conférences.

020.311.02 (- CHF 22'500 / -75 %)

Les montants inscrits en équipements et en mobilier de bureau font l'objet d'une forte diminution en comparaison du budget 2020. Pour rappel, ce dernier prévoyait d'importantes acquisitions en lien direct avec l'extension des surfaces administratives de l'*Agglomération*.

020.312.00 / 020.315.01 (- CHF 1'000 / -4.48 %)

Depuis 2020, un montant plus important est prévu pour les frais d'électricité (020.312.00), en raison du doublement des surfaces administratives intervenu en janvier 2020. Il en va de même l'entretien des locaux (020.315.01). En raison de frais exceptionnels en nettoyage à l'occasion des déménagements survenus en 2020, une légère diminution est toutefois à relever dans cette dernière rubrique en 2021.

020.315.00 (- CHF 1'000 / -14.29 %)

Les dépenses à prévoir en entretien du mobilier font l'objet d'une importante diminution par rapport aux comptes 2019. Par ailleurs, elles sont inférieures à ce dont tenait compte le budget 2020. Une dotation particulière s'est en effet avérée nécessaire pour ces deux exercices en prévision d'un déménagement de l'*Agglomération*, ce dernier s'accompagnant d'importants travaux d'électriciens entre fin 2019 et début 2020.

020.316.00 (dotation inchangée de CHF 98'900)

Depuis 2020, la dotation de la rubrique des loyers relève d'un contrat de bail portant désormais sur la location de deux étages de l'immeuble qu'occupe l'*administration*. Conclue pour début 2020, cette adaptation explique l'importante augmentation intervenue au budget 2020.

020.316.01 (- CHF 400 / -1.64 %)

Une importante augmentation en frais de location est survenue au budget 2020 en lien avec l'adoption du vote électronique aux séances du *Conseil*, nécessitant la location d'équipements spécialisés, respectivement de la mise en service d'une photocopieuse supplémentaire. A la suite de ces changements, les coûts à prévoir annuellement sont désormais stabilisé au niveau de 2020.

020.318.00 (+ CHF 900 / +56.25 %)

L'augmentation des surfaces administratives de l'*Agglomération*, respectivement les acquisitions importantes qui s'en sont suivies en termes d'équipements et de mobilier, justifient une adaptation des polices d'assurance chose et de responsabilité civile.

020.318.15 (+ CHF 10'000 / +20 %)

Une dotation est prévue en matière d'honoraires et de frais d'études pour les mandats de portée institutionnelle suivants :

- l'achèvement d'une étude en réponse à la motion Leg2016-2021_2017_004 concernant la reprise des tâches de Coriolis Infrastructures par l'*Agglomération* (CHF 30'000),
- l'achèvement d'une étude en réponse à la motion Leg2016-2021_2018_011 concernant la reprise par l'*Agglomération* de tâches relatives aux infrastructures sportives (CHF 20'000),
- la mise en conformité de l'*Agglomération* avec les nouvelles dispositions légales en matière d'archivage (CHF 10'000).

3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'576'200 pour des produits estimés à CHF 31'900. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 2'544'300, représentant une augmentation de CHF 91'900 (+3.75 %) par rapport au budget 2020.

300.300.00 (- CHF 2'900 / -15.03 %)

Le montant prévu en jetons de présence de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg* (*ci-après CCult*) en 2021 se base sur les séances suivantes :

- 7 séances ordinaires,
- 9 séances de sous-groupes spécifiques,
- 13 rencontres d'acteurs culturels dans le cadre de la renégociation des subventions pluriannuelles.

300.301.00/10 (+ CHF 2'200 / +1.82 %)

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité d'un *EPT* sous contrat à durée indéterminée. A ceci s'ajoute l'engagement d'un stagiaire, représentant une dotation supplémentaire d'un *EPT*.

300.317.00 (+ CHF 6'000 / +150 %)

Les dépenses à prévoir en matière de frais de délégation sont supérieures à ce qui prévalait au budget 2020. Cette évolution est en partie liée au renouvellement des subventions pluriannuelles qui doit intervenir en 2021. Elle est aussi due aux incidences de pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement de l'*administration*, nécessitant un recours à des salles externes en fonction du nombre de participants à certaines séances. De plus, une séance d'information à l'attention des associations doit être réalisée au cours de l'année 2021 relativement aux critères d'octroi des subventions culturelles de l'*Agglomération*.

300.318.00 (+ CHF 1'000 / +50 %)

Une augmentation ponctuelle du montant à prévoir en frais de traduction s'explique par les travaux induits en 2021 par la renégociation des subventions culturelles pluriannuelles et la remise du Prix culturel à l'émergence.

300.318.10 (dotation inchangée de CHF 10'000)

Le montant inscrit au titre d'une participation de l'*Agglomération* aux *Assises de la culture de la région fribourgeoise (ci-après Assises de la culture)* porte sur la part de financement de l'*Agglomération* à la création d'une plateforme régionale d'information. Ce projet, qui émane des propositions formulées à l'issue des *Assises de la culture*, devait initialement être réalisé dans le courant de 2020. Toutefois, les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement des acteurs impliqués a nécessité un report de ce projet à 2021.

300.318.20 (CHF 10'000 / sans équivalent en 2020)

Une dotation est prévue au titre d'honoraires et frais d'études pour l'examen de comptes d'associations bénéficiaires de subventions en 2020. Une analyse complémentaire à celle usuellement requise quant à l'utilisation adéquate des aides accordées, eu égard à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'activité de certaines associations, pourrait en effet s'avérer nécessaire. De tels contrôles accompagnent la décision prise par le *Comité* en 2020 de maintenir l'ensemble des subventions culturelles, en dépit de l'annulation de nombreuses manifestations, préservant ainsi la situation financière des acteurs culturels en dépit de leurs frais fixes et des coûts supplémentaires inhérents aux nouveaux formats des événements COVID-19 compatibles.

300.318.90 (CHF 1'000 / sans équivalent en 2020)

Une dotation est prévue pour des travaux de graphisme et d'impression en lien avec la cérémonie de remise du Prix culturel à l'émergence.

300.319.00 (+ CHF 5'000 / +42.74 %)

Les cotisations prévues à des associations culturelles se répartissent comme suit :

- une contribution de CHF 8'625, identique à celle de 2020, en faveur de la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles (ci-après CORODIS)*, consacrée au soutien des tournées de productions théâtrales et chorégraphiques en Suisse Romande,
- une contribution de CHF 3'000, identique à celle de 2020, en faveur de la *Fondation cma, fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (ci-après Fondation cma)*,
- une contribution de CHF 5'000 à Artos (organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles), nouvellement introduite en 2021.

300.365.10/20 (dotation inchangée de CHF 2'190'500)

La renégociation des subventions pluriannuelles intervenant en 2021 pour une entrée en vigueur à l'exercice suivant, aucune adaptation de l'enveloppe n'est à prévoir. Par ailleurs, le *Comité* n'envisage aucune adaptation des subventions annuelles et extraordinaires en faveur des acteurs culturels.

300.365.21 (+ CHF 69'000 / +6'900 %)

Pour rappel, une dotation de CHF 1'000 avait initialement été prévue au budget 2020 en vue d'une participation financière de l'*Agglomération* à des projets d'envergure nationale, qui prennent ponctuellement un ancrage cantonal et permettent aux acteurs de la scène culturelle fribourgeoise d'acquérir une visibilité incomparable. Depuis, l'*Agglomération* dispose d'informations beaucoup plus concrètes sur les besoins à couvrir, aboutissant à une évolution conséquente de la dotation à prévoir. A ce titre, un soutien est prévu au bénéfice des manifestations suivantes :

- la Rencontre du Théâtre suisse 2021 prévue dans le canton de Fribourg (CHF 20'000),
- les Schubertiades 2021 qui auront lieu à Fribourg (CHF 50'000).

6. Mobilité

Le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 23'587'300 pour des produits se montant à CHF 12'769'200. Il en découle un solde à charge des *communes membres* de CHF 10'818'100, représentant une diminution de CHF 5'500 (-0.05 %) par rapport au budget 2020.

a) Administration du domaine de la mobilité

650.300.10 / 650.435.10 (- CHF 1'400 / -50 %)

L'Agglomération dispose en l'état d'un recul encore passablement limité concernant le volume de dossier que doit à terme traiter la *Commission Qualité*. Il est toutefois estimé que 15 heures de séances seront globalement à prévoir. Pour rappel, les coûts du fonctionnement de cet organe sont à répartir paritairement entre les chapitres de la mobilité et de l'aménagement. Ces coûts sont compensés par une refacturation du travail effectué aux *communes membres* qui en bénéficient.

650.301.00/10 (+ CHF 19'200 / +5.52 %)

Au 1^{er} janvier 2021, la dotation en personnel de la mobilité sous contrat à durée indéterminée sera la suivante :

- 0.8 EPT pour la coordination des mesures du *projet d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA)* (inchangé),
- 2 EPT pour la planification des transports (contre 1.9 EPT au budget 2020).

L'augmentation constatée ressort du passage d'un *collaborateur* d'un taux d'activité de 0.9 à 1 EPT.

Le *Comité* prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur d'un EPT annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

650.314.00 (- CHF 51'000 / -26.84 %)

Pour rappel, la rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la CF de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. En 2021, les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillées dans le tableau suivant :

	Montant CHF
Mesure 22.08 du PA2 : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil à Villars-sur-Glâne (anciennement rubrique 650.522.50)	1'700
Mesure 22.09 du PA2 : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles à Villars-sur-Glâne (anciennement rubrique 650.522.51)	1'700
Mesure 22.15 du PA2 : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Lac, à Granges-Paccot (anciennement rubrique 650.522.77)	5'000
Mesure 41.16 du PA2 : réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor (initialement rubrique d'investissement 650.522.55)	40'000
Réalisation émanant de l'élaboration d'un concept de charte graphique de la <i>TransAgglo</i>	40'000
Cofinancement de petits aménagements de bus pour le changement d'horaire 2022 et la signalisation des <i>P+R</i>	50'000
TOTAL (arrondi) :	139'000

650.317.00 (+ CHF 6'200 / +56.36 %)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est supérieur à ce qui avait été budgété pour 2020. Cette augmentation est notamment liée à la visite d'une collectivité publique externe à l'Agglomération en vue d'un échange d'expérience (voir aussi la rubrique 011.317.00). Elle découle, par ailleurs, des incidences qu'aura en 2021 la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement de l'administration, nécessitant un recours à des salles externes en fonction du nombre de participants à certaines séances.

650.318.10 (+ CHF 35'000 / +19.44 %)

A l'instar de ce qui est évoqué plus haut concernant la rubrique des mesures hors-investissement (rubrique 650.314.00) et ce depuis 2020, toute étude représentant une dépense nette inférieure au seuil à CHF 50'000 est financée par le budget de fonctionnement. En 2021, les objets à y prévoir sont les suivants :

	Montant CHF
Dotation standard pour réponses à des interventions parlementaires	30'000
Mandat à l'entreprise ETC-Gauff Solutions GmbH pour obtention de relevés de la qualité de service des <i>transports publics (ci-après TP)</i> (50 % à charge de l' <i>Agglomération</i> sur un total de CHF 30'000)	15'000
Mandat d'accompagnement à l'élaboration d'une convention d'objectifs entre l' <i>Agglomération</i> et les <i>Transports publics fribourgeois (ci-après TPF)</i> (aspects juridiques) (aspects juridiques)	40'000
Etudes relatives aux P+R (mandats supplémentaires techniques)	30'000
Monitoring relatif à la <i>mobilité douce (ci-après MD)</i> et à la <i>TransAgglo</i>	10'000
Mandat relatif aux capacités et à l'optimisation des <i>TP</i>	50'000
Etude relative au développement de quatre nouveaux <i>P+R</i>	40'000
TOTAL	215'000

650.318.20 (+ CHF 179'300 / +779.57 %)

La dotation inscrite à la rubrique des actions de sensibilisation porte sur les projets suivants :

	Montant CHF
Mobilité entreprises :	
• cofinancement partiel de plans de mobilité d'entreprises (CHF 52'500)	
• subventionnement « Jobabo » (CHF 128'250)	191'250
• financement partiel d'écrans d'horaires dans les grandes entreprises participant à l'offre JobAbo (CHF 10'500)	
Subvention de plans de mobilité scolaires	10'000
Forum de logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre mobilité et promotion économique)	1'000
TOTAL	202'300

L'implication de l'*Agglomération* dans la mobilité en entreprise est une démarche portée conjointement par les domaines de la mobilité et de la promotion économique (voir aussi la rubrique 840.318.20). Au chapitre de la mobilité, le financement à prévoir porte sur un soutien des entreprises dans la création de plans de mobilité d'entreprises ainsi qu'au cofinancement d'écrans d'horaires. Il inclut, d'autre part, un subventionnement de 10 % sur les abonnements conclus par les employés des entreprises participantes ayant leur siège sur l'une des *communes membres*, en appui à l'offre JobAbo. Cette dernière, lancée par Frimobil en 2020, propose aux entreprises et à leurs collaborateurs de conclure un abonnement à des conditions préférentielles. Les collectivités publiques locales peuvent également profiter de cette action.

Le subventionnement de plans de mobilité scolaires relève d'un soutien de démarches participatives visant à améliorer la qualité des parcours pédestre en direction des écoles, prévu dans le cadre du *PA4*. Le plafond soutenu de ces plans de mobilité scolaires est fixé à CHF 20'000 et l'*Agglomération*, conformément à la Directive sur le subventionnement des mesures du *Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PDA)*, verserait une participation se montant à 50 % du coût de ces initiatives. La mesure du *PA4* est dimensionnée pour le soutien de dix plans sur l'entier du délai de réalisation du *PA4*.

Enfin, l'*Agglomération* prévoit d'organiser en 2021 un forum de logistique urbaine qui se tiendra à Fribourg. Cet évènement est issu de l'étude de base sur la logistique urbaine menée entre fin 2019 et début 2020 par l'*Agglomération* afin d'initier une coopération plus étroite entre acteurs publics et privés sur les sujets de logistique. La dépense à prévoir est répartie paritairement entre les domaines de la mobilité et de la promotion économique.

650.318.90 (+ CHF 31'000 / +79.49 %)

Le montant prévu à la rubrique des prestations de tiers est supérieur à ce qui a été budgété pour 2020. Le tableau suivant détaille l'affectation du montant inscrit :

	Montant CHF
Réalisation d'un site web consacré à la promotion de la mobilité	30'000
Réalisation d'une brochure consacrée à la promotion de la mobilité	5'000
Production et installation de panneaux indicateurs sur les chantiers importants subventionnés par l'Agglomération	5'000
Etude graphique en vue de la signalisation des P+R (existants et nouveaux)	15'000
Création d'une section non publique du site web de l'Agglomération contenant des données relatives aux mesures du PA	5'000
Campagne de communication relative à « Bike to Work »	10'000
TOTAL :	70'000

650.365.01 (dotation inchangée de CHF 25'000)

Le montant prévu au titre de subventions à des institutions privées porte principalement sur un soutien de l'Agglomération aux cours Être & rester mobile, à DÉFI VÉLO, ainsi qu'à Pedibus.

650.390.00 (+ CHF 23'500 / +5.36 %)

L'amortissement des investissements se rapportant à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne, rattachée à des frais d'études ainsi qu'à la participation de l'Agglomération à des projets d'infrastructures, principalement en lien avec le PA.

650.390.10 (+CHF 5'300 / +5.04 %)

La charge des intérêts se rapportant aux investissements de la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité et de frais d'études, principalement dans le cadre du PA.

650.364/434.10 (- CHF 25'500 / -24.76 %) / 650.434.00 (- CHF 27'500 / -27.50 %)

Les prévisions relatives aux recettes générées par les P+R sont revues à la baisse en comparaison de ce qui était escompté au budget 2020. En effet, en raison de l'impact qu'à la pandémie de COVID-19 sur les habitudes des usagers de TP, une utilisation réduite de ces infrastructures est attendue en 2021.

En matière de rétrocession des recettes engrangées, il est prévu qu'un nouveau règlement P+R entre en vigueur d'ici 2022. Le dispositif actuel (versement à la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise CTIFR / Frimobil des recettes des cartes journalières et au budget de l'Agglomération des abonnements) est donc maintenu en l'état dans le présent budget. Par mesure de prudence, et à défaut d'une adoption concrète de ces nouvelles dispositions, le budget tient encore compte pour 2021 d'un versement intégral à des tiers des recettes réalisées sur la vente de titres journaliers.

650.461.20 (prévision inchangée de CHF 50'000)

Sur la base des études qu'il est prévu de réaliser en 2021, l'aide financière versée par l'Etat de Fribourg pour des études de mobilité est estimée à CHF 50'000.

b) Coûts d'exploitation des transports publics

650.364.00 (+ CHF 460'000 / +2.18 %) / 650.461.10 (+ CHF 752'000.00 / +6.45 %)

L'offre 2021 des TPF s'élève à CHF 21'570'000, contre CHF 21'110'000 en 2020 pour l'offre de base.

Une option de CHF 520'000 pour le renforcement de l'offre de bus pour l'arrêt Place d'Affry à Givisiez en soirée et week-end et sur la ligne 9 en week-end a également été chiffrée et intégrée dans le montant affiché. Son activation courant 2021 dépend des réflexions à moyen terme sur le secteur de Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot ainsi que de la confirmation budgétaire de *l'Etat de Fribourg*.

L'ensemble de l'offre 2021 (CHF 21'570'000) a été fortement négociée par le *Comité* : une économie substantielle de près de 1.7 million de francs (-7 %) a été obtenue en 2021 en comparaison de l'offre initiale de l'entreprise. Pour rappel, le montant initialement prévu dans la planification pluriannuelle de *l'Agglomération* était de 23.1 millions de francs.

Hors option, le montant 2021 est donc quasiment identique au montant 2020 alors que les prestations supplémentaires suivantes sont à relever :

- dix nouveaux trolleybus à batterie avec équipements associés entrant en service progressivement en 2021. Ces véhicules coûtent près de 1 million de francs à l'unité et les équipements associés plus de 2 millions de francs ;
- augmentation de l'amplitude du réseau, de 45 minutes le matin ainsi que le soir, pour des correspondances avec les premiers trains grandes lignes et les trains jusque vers minuit pour les lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6 (Schoenberg), 8, 9 et 11 ;
- renforcement en heure creuse sur la ligne 1 en semaine scolaire, pour des questions de capacité et de lisibilité (7.5 minutes toute la journée) ;
- offre bus renforcée le samedi sur les lignes 1, 2 et 5.

Le subventionnement cantonal du trafic d'agglomération dont *l'Agglomération* doit bénéficier sur l'offre 2021 se montera en principe à CHF 12'090'000 pour l'offre de base et de CHF 12'402'000 avec les options (57.5 %). Ce montant correspond au taux du subventionnement maximal dont *l'Agglomération* peut théoriquement bénéficier en vertu de *la loi cantonale sur les transports (RSF 780.1) (ci-après LTr)*. Pour rappel, ce subventionnement cantonal tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2019, ainsi que du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2021. Or, en dépit du taux théorique de subventionnement fixé dans la loi, la participation de *l'Etat de Fribourg* peut dans les faits être réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. En 2019, toutes les lignes de jour et de nuit atteignent les 20 % minimum requis à l'exception d'une petite ligne de nuit. Le *Funiculaire de Fribourg* atteint désormais des niveaux suffisants pour bénéficier du plein subventionnement cantonal. Les lignes 12 et la navette du Marly Innovation Center (MIC) sont nettement en dessous de ce taux de couverture mais bénéficient d'un statut particulier leur donnant le plein subventionnement en 2021. Au total, *l'Agglomération* peut prétendre à un subventionnement de 57.5 % en 2021.

En regard de ce qui précède, il importe toutefois de tenir compte de ce qui suit :

- La pandémie de COVID-19 rend cette année la prévision budgétaire particulièrement délicate, et ce pour l'ensemble des réseaux de *TP* suisses :
 - pour rappel, les recettes voyageurs représentent près de 50 % des coûts du réseau de l'agglomération fribourgeoise, à savoir 19 millions de francs par an, soit un niveau élevé ;
 - au 1^{er} septembre 2020, le consensus de la branche porte sur une diminution des recettes de 25 % en 2020 par rapport aux recettes prévisionnelles (hors mesures additionnelles pour une éventuelle deuxième vague de COVID-19). En mars, par exemple, le réseau de Fribourg a perdu 80 % de ses voyageurs et la reprise se fait progressivement, avec un possible transfert modal vers la voiture ainsi qu'un fort recours au télétravail ;
 - pour 2021, aucune prévision n'est en l'état connue au niveau suisse ;
 - conformément à ce qui se pratique à l'échelle nationale dans la situation exceptionnelle de la pandémie de COVID-19, les projections financières établies font donc abstraction de l'impact qu'aura ce phénomène sur la fréquentation et les recettes des *TP* ;
 - aux comptes 2020 et 2021, une fois les réserves légales dissoutes, il est très probable que des déséquilibres importants apparaissent dans les résultats des entreprises concessionnaires. Le processus de traitement de ces déficits exceptionnels est en cours de clarification au niveau fédéral et cantonal. Cela étant, il est envisageable que la Confédération suisse et/ou *l'Etat de Fribourg* se dotent de dispositifs ad hoc pour venir en aide aux communautés régionales de transport dans ces circonstances exceptionnelles. En l'état, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure *l'Agglomération* sera à terme impactée ;
 - une diminution de la fréquentation du réseau pourrait également aboutir à plus long terme à une diminution du taux de couverture, et donc du subventionnement cantonal. Ce point sera également à négocier.
- La subvention cantonale, dont il est tenu compte ici, n'a à ce stade pas fait l'objet d'une confirmation officielle de *l'Etat de Fribourg*, cette dernière étant vouée à n'intervenir qu'à une date ultérieure à l'adoption du budget de *l'Agglomération*.

c) Coûts d'exploitation des VLS

650.364.15 (+ CHF 6'200 / +4.17 %)

L'évolution du coût d'exploitation des *vélos en libre-service (ci-après VLS)* a été fixée de manière forfaitaire dans le contrat de prestation lié à l'octroi d'une concession, conclu entre *l'Agglomération* et le prestataire en avril 2018 et entré en vigueur en juillet 2018.

Les déprédations de matériel récemment constatés n'impactent donc pas la somme versée par *l'Agglomération*.

7. Aménagement et protection de l'environnement

780. Protection de l'environnement

L'étude stratégique, que *l'Agglomération* avait confiée à la société Groupe E GreenWatt, a été achevée début 2020. Il en ressort un ensemble de mesures qui, bien que des actions puissent être entreprises rapidement, ne requièrent aucune dotation spécifique au présent budget. En effet :

- une majorité des mesures identifiées concerne l'institutionnalisation d'un groupe de travail, d'échanges d'expériences et de reprises de bonnes pratiques. Or, aucun budget spécifique n'est requis pour ce type de démarches ;
- ce groupe de travail sera notamment chargé de la mise en œuvre d'une boîte à outils qui pourrait déboucher sur des réalisations concrètes mais dont les incidences financières seraient à intégrer au prochain budget de fonctionnement ;
- une mesure porte sur le suivi de la planification énergétique et nécessitera effectivement des moyens financiers à terme. Toutefois, il n'est pas prévu qu'une telle démarche soit déjà entreprise en 2021 ;
- une autre mesure prévoit enfin la création d'un prix à l'énergie de *l'Agglomération* pour récompenser des initiatives ou des réalisations concrètes dans ce domaine. Une première édition concernera uniquement les collectivités publiques et parapubliques. Les futures éditions seront ouvertes à un public plus large et une dotation financière sera à prévoir dès 2022 à ce sujet.

790. Aménagement

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 714'100, pour des produits se montant à CHF 32'800. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 681'300, représentant une hausse de CHF 42'800 (+6.70 %) par rapport au budget 2020.

790.300.10 / 790.435.10 (- CHF 1'400 / -50 %)

Voir les explications des rubriques 650.300.10 et 650.435.10

790.301.00/01 (+CHF 6'500 / +3.09%)

Le traitement des *collaborateurs* de l'aménagement correspond à un taux d'activité de 1.8 *EPT* sous contrat à durée indéterminée. Le *Comité* prévoit d'autre part le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur d'un *EPT* annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

790.301.10

Voir l'explication de la rubrique 650.301.10.

790.311.00

Voir l'explication de la rubrique 650.311.00.

790.314.00 (+ CHF 61'600 / +560%)

Pour rappel, la rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la *CF* de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. En 2021, les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillées dans le tableau suivant :

	Montant CHF
Mesure 3NP.15 du <i>PA3</i> : "un arbre pour votre enfant" (montant annuel complémentaire au crédit initial)	10'000
Mesure 3NP.04 : valorisation des espaces libres en milieu bâti (projet Pro Natura)	12'500
Mesure 3NP.13 : pollution lumineuse	30'030
Mise en œuvre de mesures de sensibilisation <i>PA4</i> en matière d'urbanisation et de nature & paysage	20'000
TOTAL (arrondi)	72'600

790.317.00 (+ CHF 6'200 / +56.36 %)

Voir l'explication de la rubrique 650.317.00.

790.318.10 (- CHF 20'000 / -23.53 %)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de l'aménagement porte sur l'attribution de mandats détaillés dans le tableau suivant :

	Montant CHF
Frais d'études en lien avec les interventions parlementaires	15'000
Appuis de mandataires pour des réflexions techniques relatives aux sites à fort potentiel de développement	40'000
Etude en prévision du traitement des zones d'activité dans le PDR (CHF 20'000 répartis paritairement entre les domaines de l'aménagement et de la promotion économique)	10'000
TOTAL	65'000

790.318.20 (+ CHF 25'000 / +100 %)

La dotation inscrite à la rubrique des actions de sensibilisation porte sur les projets suivants :

	Montant CHF
organisation d'une journée de la biodiversité	25'000
action de sensibilisation relative à la pollution lumineuse	25'000
TOTAL	50'000

790.390.00 (- CHF 18'600 / -10.19 %)

L'amortissement des investissements se rapportant à l'aménagement fait l'objet d'une imputation interne rattachée à des projets d'aménagement et à des frais d'études, entreprises notamment dans le cadre du PA.

790.390.10 (- CHF 18'000 / -66.91 %)

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements de l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant porte sur des emprunts conclus en vue du financement de projets d'aménagement et de frais d'études relevant de l'aménagement entreprises notamment dans le cadre du PA.

8. Economie et tourisme

830. Promotion touristique

Le total des charges de la promotion touristique s'élève à CHF 590'000. En l'absence de produits, ce montant est entièrement à charge des *communes membres*, représentant une diminution de CHF 10'000 (-1.67 %) par rapport au budget 2020.

830.365.01 (dotation inchangée de CHF 590'000)

Le contrat de prestations, par lequel l'Agglomération confie depuis 2009 à Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR) les activités de promotion touristique, court jusqu'au 31 décembre 2021.

830.365.02 (- CHF 10'000 / -100 %)

En matière de subventions à des institutions privées, aucune demande n'a été adressée à l'Agglomération pour l'année 2021. Pour rappel, la dotation de cette rubrique au budget 2020 portait sur une contribution de CHF 10'000 au projet ADN 1606. Or, il s'agissait d'une dépense unique qui n'était pas destinée à être renouvelée.

840. Promotion économique

Le total des charges de la promotion économique s'élève à CHF 361'100, pour des produits se montant à CHF 71'200. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 289'900, représentant une augmentation de CHF 52'900 (+22.32 %) par rapport au budget 2020.

840.301.00/10 (+ CHF 27'400 / +21.92 %)

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité d'un EPT sous contrat à durée indéterminée. A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.6 EPT, assurant un renforcement des effectifs rendu nécessaire par les activités prévues dans l'année, notamment en lien avec l'organisation des *Trophées PME 2021*.

840.318.00 (+ CHF 1'000 / +50 %)

Le montant inscrit à la rubrique des traductions de la promotion économique est supérieur à celui du budget 2020 en raison de l'organisation en 2021 d'une édition des *Trophées PME*.

840.318.10 (- CHF 15'000 / -37.50 %)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de la promotion économique porte sur l'attribution de mandats détaillés dans le tableau suivant :

	Montant CHF
Etudes relatives à des zones d'activités	15'000
Etude en prévision du traitement des zones d'activité dans le plan directeur régional (CHF 20'000 répartis paritairement entre les domaines de l'aménagement et de la promotion économique)	10'000
TOTAL	25'000

840.318.20 / 840.469.10 (+ CHF 31'000 / +193.94 %)

Le montant prévu au titre des actions de promotion économique porte sur les activités suivantes :

- l'organisation d'une troisième édition des *Trophées PME*, vouée à faire connaître et de à récompenser les entreprises dynamiques et innovantes sises sur le territoire de *l'agglomération fribourgeoise* et favorisant l'économie régionale ainsi que le développement durable. Un sponsoring de l'événement par des tiers de CHF 33'000 est escompté parallèlement, ramenant le coût net du projet à CHF 40'000.
- l'organisation d'événements avec les entreprises ;
- une participation annuelle de *l'Agglomération* à la plateforme Fri Up, organe cantonal de soutien à la création d'entreprises ;
- l'organisation d'ateliers dans le cadre d'une démarche en matière d'incitations à la création de plans de mobilités en entreprises portée conjointement par les domaines de la mobilité et de la promotion économique (voir aussi la rubrique 650.318.20) ;
- l'organisation d'un Forum de logistique urbaine en collaboration avec le domaine de la mobilité.

Les montants consacrés à ces actions, respectivement les participations de tiers y relatives, se ventilent concrètement comme suit :

	Charges 840.318.20 CHF	Produits 840.469.10 CHF	Charges nettes CHF
<i>Trophée PME 2021</i>	73'000	33'000	40'000
Ateliers avec des entreprises, événements thématiques	5'000		5'000
Participation à des projets particuliers (soutien à Fri Up)	5'000		5'000
Soutien à d'autres projets d'entrepreneuriat	5'000		5'000
Organisation d'ateliers relatifs aux plans de mobilité d'entreprise	8'000		8'000
Forum de logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre mobilité et promotion économique)	1'000		1'000
TOTAL	97'000	-33'000	64'000

840.319.00 (+ CHF 100 / +0.47 %)

La dotation inscrite à la rubrique des cotisations à des associations porte principalement sur l'affiliation de *l'Agglomération* à Région capitale suisse (RCS).

9. Finances

991. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des *TP* et du financement des *VLS*, la participation totale des *communes membres* au budget de fonctionnement 2021 de *l'Agglomération* se monte à CHF 6'902'600, correspondant à une hausse de CHF 400'900 (+6.17 %) en comparaison du budget 2020.

Les participations financières des *communes membres* sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau suivant présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des *communes membres*) ainsi que de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges CHF	Produits CHF	Sous-couverture à charge des <i>communes membres</i> CHF
0. Administration	1'249'300	68'100	1'181'200
300. Culture	2'576'200	31'900	2'544'300
650. Mobilité	23'587'300	12'769'200	10'818'100
780. Protection de l'environnement	0	0	0
790. Aménagement	714'100	32'800	681'300
830. Promotion touristique	590'000	0	590'000
840. Promotion économique	361'100	71'200	289'900
9. Finances	766'800	746'200	20'600
TOTAL	29'844'800	13'719'400	16'125'400

Conformément aux Statuts de l'Agglomération, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des *communes membres* selon la *Clé Agglo 2021*. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune, et a donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la *Clé Agglo*.

Les tableaux suivant font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique :

Communes	Promotion touristique				Promotion économique			
	Clé Agglo 2021	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Clé Agglo 2021	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.32 %	14'236		14'236	2.32 %	7'462		7'462
Belfaux	3.96 %	24'330		24'330	3.96 %	12'752		12'752
Corminboeuf	3.25 %	19'980		19'980	3.25 %	10'472		10'472
Düdingen	9.61 %	59'021	-23'892	35'129	9.61 %	30'934	-31'856	-922
Fribourg	46.19 %	283'565		283'565	46.19 %	148'623		148'623
Givisiez	3.82 %	23'463		23'463	3.82 %	12'298		12'298
Granges-Paccot	4.53 %	27'791		27'791	4.53 %	14'566		14'566
Marly	9.89 %	60'718		60'718	9.89 %	31'824		31'824
Matran	1.82 %	11'161		11'161	1.82 %	5'850		5'850
Villars-sur-Glâne	14.60 %	89'628		89'628	14.60 %	46'976		46'976
Total	100 %	613'892	-23'892	590'000	100 %	321'756.00	-31'856	289'900

III. Budget d'investissement 2021 : commentaires

Généralités

Les explications sur lesquelles porte la présente section se limitent aux investissements devant faire l'objet d'un message.

Le budget d'investissement 2021 comprend l'ensemble des investissements qui sont liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année.

A l'exception des mesures cofinancées par la Confédération suisse, le budget d'investissement exclut désormais toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'Agglomération inférieure à CHF 50'000. Pour mémoire, afin d'éviter que le Conseil ne doive se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (650/790.314.00), respectivement des honoraires et frais d'études (650/790.318.10).

Un effort conséquent de coordination est entrepris depuis plusieurs années auprès des *communes membres* pour favoriser la réalisation des mesures du PA. Si le volume des investissements financés annuellement est aujourd'hui en nette augmentation, l'Agglomération reste inévitablement tributaire de la planification effective desdites communes.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que le début des travaux devait théoriquement intervenir au plus tard en 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructure). L'échéance imposée par la Confédération pour les mesures du PA3 apparaît toutefois plus contraignante, étant donné qu'elle s'élève à une durée de six ans et trois mois, à compter de l'arrêt fédéral. Dans la mesure où il est prévu que ce dernier soit conclu dans le courant de 2020, la réalisation des projets concernés devra théoriquement intervenir d'ici au 31 décembre 2025.

Enfin, il est rappelé que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans le PA2 et le PA3 sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Aussi, sauf mention contraire, les montants évoqués au présent message sont à considérer comme majorés de la TVA et sont indexés à l'indice suisse des prix de la construction (Espace Mittelland, génie civil). Les subventionnements à percevoir dans le cadre de l'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport font toutefois figure d'exception à ce principe : leur versement n'est pas majoré de la TVA et, fixés conventionnellement, aucune indexation à l'évolution des coûts intervenue d'ici la réalisation des projets concernés ne leur est applicable.

6. Mobilité

Le total net des investissements budgété pour la partie mobilité est évalué par le Comité à CHF 6'892'740 et se décompose comme suit :

	Montant CHF
Projets votés	9'392'800
- Etudes	30'000
- Mesures PA	9'362'800
Projets devant faire l'objet d'un message	7'985'800
- Mesures PA	7'985'800
Subventions reçues	-9'656'900
- Subventions fédérales	-8'062'200
- Subventions cantonales	-1'594'700
TOTAL (dépenses nettes d'investissement)	7'721'700

Généralités relatives aux recettes d'investissement

Des conventions ont été conclues en 2016, 2017 et 2018 entre le Comité et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'État de Fribourg (DAEC) concernant des subventionnements dans le cadre de l'aide aux investissements des communautés régionales de transport, au titre de l'article 30 alinéa 3 de la LTr. Les montants de cette aide constituent au maximum 50 % des dépenses nettes de l'Agglomération pour les mesures éligibles, après déduction du cofinancement fédéral. Fixés conventionnellement, ils ne font l'objet d'aucune indexation à l'évolution des coûts intervenue d'ici à leur réalisation.

Le fonds initialement constitué à cet effet (un crédit de 4 millions de francs pour la période 2015-2018) étant à présent soldé, ce dispositif a été reconduit sur la période 2020-2024, suite à une interruption en 2019.

650.509.226

Il est prévu qu'une importante étude de logistique urbaine soit entreprise en 2021, en prolongement des travaux initialement entreprise dans ce domaine en 2019. L'étude de base a mis en évidence une forte concurrence d'usage des surfaces aptes aux activités logistiques, un dispersement de ces activités et des lacunes en matière de données disponibles spécifiquement sur ce sujet. L'étude de base recommande ainsi la mise sur pied d'un concept logistique global pour l'agglomération fribourgeoise afin d'identifier et réserver les terrains nécessaires, inventorier de manière détaillée les points de transbordement de marchandises, éviter la désaffectation de sites ferroviaires intéressants et évaluer les potentiels et les développements futurs pour une intégration de la logistique avec les développements urbains. Afin de pouvoir développer un tel concept, une campagne d'acquisition de données spécifiques aux questions logistiques est également prévue. A ce titre, une dotation de CHF 200'000 est jugée nécessaire. Ce projet doit à terme être inclus dans le PA4 et l'adoption de ce dernier conditionne inévitablement les perspectives concrètes de sa réalisation.

650.522.41

La mesure 11.09 du PA2 porte sur la réalisation d'un couloir d'approche réservé aux bus sur le chemin des Pensionnats et sur une priorisation des TP au carrefour avec la route de Villars. Représentant un coût global de CHF 289'500, la part de ce projet à charge de l'Agglomération s'élèvera à CHF 144'800. Eu égard à un cofinancement fédéral de CHF 94'500 à percevoir pour cet objet, la dépense nette y relative représentera en définitive un montant de CHF 50'300. A titre indicatif, un subventionnement cantonal de sera demandé pour ce projet. Toutefois, en l'absence de certitude, ce montant est en l'état exclu du budget 2021.

650.522.42 / 650.660.42

La mesure 11.10 du PA2 a pour objectif d'améliorer significativement les conditions de circulation des TP sur l'axe Marly-Fribourg. Il est notamment prévu de réaliser des voies de bus de part et d'autre du pont de Pérolles, de déplacer des arrêts en encoche sur chaussée, de créer un giratoire au carrefour des Rittes et un couloir d'approche réservé aux bus au carrefour entre la route de Fribourg et la route du Centre. La réalisation de cette mesure devrait être achevée en 2021. Le montant inscrit au présent budget porte sur la partie du projet relative au tronçon situé dans la commune de Marly, représentant un coût estimé à CHF 4'678'900. Il en ressort une dépense brute à charge de l'Agglomération s'élevant à CHF 1'172'100 qui, assortie d'un cofinancement fédéral de CHF 867'300, doit aboutir à une dépense nette de CHF 304'800.

La seconde étape, relevant de la Ville de Fribourg et vouée à être réalisée en 2022, est exclue du présent budget.

650.522.48 / 650.660.48

La mesure 22.03 du PA2 consiste à aménager des bandes cyclables sur la section Est de la route de la Fonderie. La Ville de Fribourg prévoit la réalisation et la mise en service de cet aménagement en 2021, simultanément à la mesure 42.01 (rubrique 650.522.56) qui concerne la section Ouest de cette même route. Son coût, initialement chiffré au PA2 à hauteur de CHF 404'000 (valeur d'octobre 2011 / HT), doit aboutir à une dépense brute à charge de l'Agglomération s'élevant à CHF 227'400 au maximum. Agrémentée d'un cofinancement fédéral de CHF 164'500, ce projet aboutira le cas échéant à une dépense nette de CHF 62'900.

650.522.56 / 650.660.56

La mesure 42.01 du PA2 a pour but d'améliorer les conditions de circulation des TP et des MD sur la section Ouest de la route de la Fonderie, par la création d'une voie de bus et de bandes cyclables. La Ville de Fribourg prévoit la réalisation et la mise en service de cet aménagement en 2021. Son coût, initialement estimé au PA4 à CHF 1'006'000 (valeur d'octobre 2011 / HT), doit donner lieu à une subvention de cet ouvrage à charge de l'Agglomération de CHF 566'200, en contrepartie duquel celle-ci doit percevoir un cofinancement fédéral de CHF 412'900. Le cas échéant, il en ressortira une dépense nette de CHF 153'300.

650.522.57

La mesure 43.9 du PA2 prévoit la valorisation de la traversée de la localité de Belfaux sur la route cantonale Fribourg – Payerne entre le restaurant « Le Mouton » et le carrefour de la route d'Autafond. Elle vise notamment à améliorer les conditions de circulation des MD et à limiter les nuisances du trafic individuel motorisé.

Le versement de l'Agglomération à la commune est évalué à CHF 1'540'400. Cependant, eu égard au fait que cet objet donne lieu à un subventionnement cantonal de CHF 275'800, la dépense nette à considérer s'élève en définitive à un montant de CHF 1'264'600. La recette inscrite à ce titre pour 2021 correspond à un solde de 20 % sur le montant précité, l'Agglomération ayant déjà perçu un premier acompte en 2017.

650.522.60

La mesure 11.06 du PA2 vise à améliorer l'efficacité et l'attractivité des TP sur la route du Jura par l'aménagement d'une voie de bus et le déplacement d'un arrêt actuellement en encoche sur chaussée. La Ville de Fribourg prévoit de réaliser cet aménagement en 2021. Le coût de la mesure, fixé à CHF 132'000 dans le PA2, donnera lieu à une subvention de l'Agglomération s'élevant à un maximum de CHF 74'300. Un cofinancement fédéral de CHF 53'100 doit par ailleurs ramener la dépense nette à sa charge à CHF 21'200.

650.522.87 / 650.660.87 / 650.661.87

La mesure 20.10 du PA2 porte sur la création d'itinéraires de MD à travers la zone Industrielle de Givisiez. Elle permet de relier en plusieurs endroits la route Jo Siffert à la route du Château d'Affry. Les travaux y relatifs, prévu à compter de 2021, sont susceptibles d'être achevés au cours de la même année. Le plafond subventionnable prévu au PA2 s'élève à CHF 528'000 (valeur d'octobre 2011 / HT). Une infrastructure de ce type étant subventionnée à 100 %, la dépense brute à charge de l'Agglomération est concrètement chiffrée à CHF 594'300. Ce montant s'accompagne d'un cofinancement fédéral de CHF 215'100. Aussi, la dépense nette à prévoir s'élève en définitive à CHF 379'200. A titre indicatif, un cofinancement fédéral de CHF 40'500 a fait l'objet d'une demande de subvention à l'État de Fribourg pour ce projet.

650.522.103

La mesure 43.18 du PA2 concerne une amélioration des conditions de déplacements dans le secteur résidentiel de la Haslerastrasse, incluant notamment l'aménagement d'une zone à 30 km/h. Cet ouvrage, dont la réalisation doit s'achever en 2021, est chiffré dans le PA2 à CHF 120'000 (valeur d'octobre 2011 / HT). Il en ressort un subventionnement par l'Agglomération estimé à CHF 67'600.

650.522.112 / 650.660.112 / 650.661.112

La mesure 22.11 du PA2 porte sur la création d'un itinéraire de MD reliant la route du Mont Carmel à la route de la Fin-de-la-Croix. La réalisation de cet ouvrage, chiffré selon PA2 à un montant de CHF 343'000 (valeur d'octobre 2011 / HT), est prévue en 2021. Le coût total du projet s'élève à un montant de CHF 386'100 qui, de par la nature du projet, est intégralement à charge de l'Agglomération. Toutefois, étant assortie d'un cofinancement fédéral de CHF 139'200, la dépense nette à prévoir s'élève à CHF 246'900. L'Agglomération a adressé une demande de subventionnement cantonal pour cet objet à concurrence de CHF 26'600. Toutefois défaut de confirmation d'octroi, cette recette est en l'état exclue du budget.

650.522.132 / 650.660.132 / 650.661.132

La mesure 11.14 du PA2 prévoyait initialement l'électrification de la ligne 3 jusqu'à la gare de Givisiez. Les technologies ayant évolué depuis, ce trajet peut en définitive être assuré par des trolleybus à batterie, invalidant la pertinence d'une électrification. Dans ce cadre, afin de supporter l'augmentation de la demande en électricité de ces nouveaux trolleys, un investissement dans des infrastructures électriques est en revanche requis. Il est notamment question d'une nouvelle sous-station à la gare de Fribourg ainsi que de la mise à niveau de trois sous-stations vieillissantes. Une demande en ce sens a été adressée à la Confédération suisse. Pour le financement de cet objet, le plafond prévu par le PA2, soit CHF 2'400'000 (valeur d'octobre 2011 / HT) reste inchangé. La subvention totale octroyée par l'Agglomération s'élève donc à CHF 1'350'700, assortie d'un cofinancement fédéral de CHF 990'400, ramenant la charge nette prévue à CHF 360'300. L'Agglomération a par ailleurs adressé une demande de subventionnement cantonal pour cet objet à concurrence de CHF 170'385, pour lequel une confirmation d'octroi est encore en attente.

650.522.148 / 650.660.148

La mesure 3M.02.01 du PA3 porte sur la requalification de l'axe de Marly - secteur Marly, et vise notamment à améliorer la circulation des bus, à permettre une gestion du trafic automobile entrant au centre-ville, ainsi qu'à améliorer le confort et la sécurité de la MD. Le coût de la mesure est chiffré au PA3 à un total de 7.5 millions de francs (valeur d'avril 2016 / HT). La première étape de cet ouvrage, qui doit être subventionnée en 2021, est devisée à CHF 1'970'500. A ce titre, la part brute financée par l'Agglomération s'élève à CHF 316'900. En tenant d'un cofinancement fédéral de CHF 222'200, il en ressort une dépense nette prévue de CHF 94'700.

650.522.160 / 650.660.160

La mesure 3M.03.02 du PA3 porte sur la mise en place d'un compartimentage vouée à limiter le transit dans le quartier de Gambach, entre l'axe de la route de Villars et l'axe du Jura. Ce projet, dont le chiffrage au PA3 se monte à CHF 300'000 (valeur d'avril 2016 / HT), doit être achevé en 2021, donnant lieu à un plafond de subventionnement estimé à CHF 165'400 à charge de l'Agglomération. En tenant compte d'un cofinancement fédéral de CHF 144'900, la dépense nette à prévoir s'élèvera donc, le cas échéant, à CHF 20'500.

650.522.166 / 650.660.166

La mesure 3M.03.08 du PA3 concerne la mise en place d'un compartimentage voué à limiter le trafic de transit sur la route de Fort Saint-Jacques. Ce projet, dont le coût au PA3 est inscrit à CHF 100'000 (valeur d'avril 2016 / HT), doit être achevé en 2021. Son coût total est estimé à CHF 86'590, correspondant à un subventionnement de CHF 43'300 à charge de l'Agglomération. Eu égard à un cofinancement fédéral de CHF 28'700, la dépense nette à prévoir s'élève à CHF 14'600.

650.522.195 / 650.660.195

La mesure 3M.07.13 du PA3 porte sur la création de 3'000 places de parc pour vélos qui, pour un coût estimé à CHF 2'160'000, sont subventionnables par l'Agglomération sur un mode forfaitaire à concurrence de CHF 1'080'000 au total. Un cofinancement forfaitaire de CHF 720'000 étant à percevoir de la Confédération suisse, la dépense nette à charge de l'Agglomération se montera à CHF 360'000.

650.522.222 / 650.660.222 / 650.661.222

La mesure 23.01 du PA2 vise le subventionnement d'abri-vélos aux abords de gares et de haltes ferroviaires du réseau d'agglomération (B+R). Au titre de ce projet global, la commune de Givisiez envisage la création de 50 places B+R à la gare de Givisiez, dont la réalisation doit s'achever en 2021. La fiche de mesure du PA2 prévoit un montant de CHF 100'000 (valeur d'octobre 2011) par abri. Cette mesure bénéficiant d'un subventionnement de 50 % à charge de l'Agglomération, il en ressort une dépense brute de CHF 56'300. Eu égard à un cofinancement fédéral de CHF 41'700, la part nette à charge de l'Agglomération est estimée à CHF 14'600.

7. Aménagement

Le total net des investissements budgété pour la partie mobilité est évalué par le Comité à CHF 988'300 et se décompose comme suit :

	Montants CHF
Projets votés	622'500
- Mesures hors-PA	540'000
- Mesures PA	82'500
Projets devant faire l'objet d'un message	365'800
- Mesures hors-PA	100'000
- Mesures PA	265'800
TOTAL (dépenses nettes d'investissement)	988'300

790.522.22

La mesure 3NP.03 du PA3 concerne la végétalisation des axes structurants. Un premier projet est prévu entre le secteur du pont de Pérolles et le giratoire Grand-Pré. Cet objet est devisé à CHF 482'100 (valeur d'avril 2016 / HT). Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part nette à charge de l'Agglomération s'élève à CHF 265'800 (valeur d'avril 2020 / TTC).

790.522.23

Un montant de CHF 100'000 est prévu pour la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts, cette dernière ayant été achevée en 2020. En se basant sur les résultats de ladite étude, ce montant vise à valoriser les parcs urbains de l'agglomération fribourgeoise, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité, via la mesure 3NP.01. Suite à une démarche participative, des réalisations concrètes sous forme d'aménagements paysagers temporaires de l'espace public seront financés par l'Agglomération.

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Le Comité propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement, ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération, pour l'exercice 2021, selon les projets d'arrêté annexés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Comité d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
Récapitulation du budget de fonctionnement		Rekapitulation der Laufenden Rechnung							
Total Charges		Total Aufwand		29 844 800,00		28 998 200,00		27 609 071,46	
Total Produits		Total Ertrag			29 844 800,00		28 998 200,00		27 609 071,46
Solde		Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0.	ADMINISTRATION	VERWALTUNG							
	Charges	Aufwand		1 249 300,00		1 302 700,00		1 086 527,11	
	Produits	Ertrag			68 100,00		64 500,00		77 862,03
	Solde	Saldo			1 181 200,00		1 238 200,00		1 008 665,08
3.	CULTURE	KULTUR							
	Charges	Aufwand		2 576 200,00		2 484 000,00		2 401 421,43	
	Produits	Ertrag			31 900,00		31 600,00		31 270,05
	Solde	Saldo			2 544 300,00		2 452 400,00		2 370 151,38
6.	MOBILITE	MOBILITÄT							
	Charges	Aufwand		23 587 300,00		22 892 300,00		22 314 719,58	
	Produits	Ertrag			12 769 200,00		12 068 700,00		12 013 408,12
	Solde	Saldo			10 818 100,00		10 823 600,00		10 301 311,46
7.	AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ							
	Charges	Aufwand		714 100,00		671 000,00		429 976,73	
	Produits	Ertrag			32 800,00		32 500,00		29 780,04
	Solde	Saldo			681 300,00		638 500,00		400 196,69
8.	ÉCONOMIE ET TOURISME	VOLKSWIRTSCHAFT UND TOURISMUS							
	Charges	Aufwand		951 100,00		874 600,00		921 303,98	
	Produits	Ertrag			71 200,00		37 600,00		73 788,44
	Solde	Saldo			879 900,00		837 000,00		847 515,54
9.	FINANCES	FINANZEN							
	Charges	Aufwand		766 800,00		773 600,00		455 122,63	
	Produits	Ertrag			16 871 600,00		16 763 300,00		15 382 962,78
	Solde	Saldo			-16 104 800,00		-15 989 700,00		-14 927 840,15

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0.	ADMINISTRATION	VERWALTUNG							
	Total Charges	Total Aufwand		1 249 300,00		1 302 700,00		1 086 527,11	
	Total Produits	Total Ertrag			68 100,00		64 500,00		77 862,03
	Solde	Total			1 181 200,00		1 238 200,00		1 008 665,08
010.	Conseil d'agglomération	Agglomerationsrat							
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates		32 000,00		26 200,00		16 800,00	
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission		7 300,00		8 200,00		5 500,00	
010.300.20	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU		9 800,00		7 600,00		5 450,00	
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros		5 800,00		5 800,00		5 500,00	
010.310.20	Frais de publications	Veröffentlichungen		6 300,00		6 300,00		2 212,50	
010.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		12 600,00		7 400,00		3 042,05	
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans		7 600,00		7 600,00		7 569,20	
010.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		2 000,00		2 000,00		0,00	
	Total	Total		83 400,00	0,00	71 100,00	0,00	46 073,75	0,00
011.	Comité d'agglomération	Agglomerationsvorstand							
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands		100 000,00		125 000,00		113 812,50	
011.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		7 000,00		9 000,00		6 860,10	
011.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		13 200,00		8 500,00		7 428,45	
	Total	Total		120 200,00	0,00	142 500,00	0,00	128 101,05	0,00

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget /	2021	Budget /	2020	Comptes /	2019
				Voranschlag	Produits	Voranschlag	Produits	Rechnung	Produits
				Charges	Ertrag	Charges	Ertrag	Charges	Ertrag
				Aufwand		Aufwand		Aufwand	
020.	Administration générale	Allgemeine Verwaltung							
020.301.00	Traitement du personnel administratif	Besoldung des Verwaltungspersonals		466 900,00		458 100,00		437 010,22	
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familienzulagen/Arbeitgeber		2 100,00		2 100,00		3 300,25	
020.301.10	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal		16 800,00		0,00		16 246,63	
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		74 700,00		70 800,00		71 305,14	
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		83 500,00		79 300,00		79 591,22	
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		11 400,00		10 800,00		9 837,12	
020.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten		12 000,00		24 000,00		8 924,60	
020.310.00	Fournitures de bureau	Bürobedarf		10 300,00		10 900,00		6 765,80	
020.310.21	Frais d'annonces	Anzeigen		4 000,00		4 000,00		8 497,65	
020.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial / Normen / Daten		8 800,00		10 000,00		5 140,40	
020.311.01	Equipements	Anlagen		15 600,00		63 300,00		22 797,23	
020.311.02	Mobilier de bureau	Büromöbiliar		7 500,00		30 000,00		8 579,65	
020.312.00	Electricité	Strom		5 000,00		5 000,00		1 849,70	
020.315.00	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromaschinen und -mobiliar		6 000,00		7 000,00		18 793,30	
020.315.01	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten		16 300,00		17 300,00		7 979,27	
020.315.02	Maintenance informatique	Unterhalt EDV-Anlagen		26 000,00		27 000,00		24 626,50	
020.316.00	Loyer	Miete		98 900,00		98 900,00		53 301,55	
020.316.01	Location/leasing d'équipements	Miete/Leasing von Anlagen		24 000,00		24 400,00		3 618,60	
020.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		4 900,00		5 600,00		5 200,20	
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Mobiliar, usw.		2 500,00		1 600,00		1 601,15	
020.318.10	Frais administratifs (ports, téléphones, etc.)	Verwaltungskosten (Posttaxen, Telefon, usw.)		25 000,00		24 000,00		21 640,25	
020.318.15	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		60 000,00		50 000,00		15 353,70	
020.318.20	Emoluments de chancellerie	Kanzleigebühren		5 000,00		4 500,00		2 913,00	
020.318.50	Frais internet	Internetkosten		7 000,00		9 000,00		6 555,71	
020.318.60	Traductions	Übersetzungen		37 500,00		37 500,00		31 558,70	
020.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		14 000,00		14 000,00		4 105,05	
020.382.04	Provision de solde d'heures/vacances	Rückstellung für Stunden und Urlaubsguthaben						35 259,72	
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances	Rückzahlungen von Dritten und der Versicherungen			0,00		0,00		13 080,90
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)			30 100,00		28 500,00		28 167,64
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			33 300,00		31 600,00		32 495,00
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- & Unfallversicherungen)			4 700,00		4 400,00		4 118,49
Total	Total	Total		1 045 700,00	68 100,00	1 089 100,00	64 500,00	912 352,31	77 862,03

		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
FONCTIONNEMENT		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
LAUFENDE RECHNUNG							
3.	CULTURE	KULTUR					
	Total Charges	2 576 200,00		2 484 000,00		2 401 421,43	
	Total Produits		31 900,00		31 600,00		31 270,05
	Total		2 544 300,00		2 452 400,00		2 370 151,38
300.	Culture	Kultur					
300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission	16 400,00		19 300,00		8 150,00
300.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	122 800,00		120 600,00		117 427,74
300.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	3 600,00		3 600,00		3 000,00
300.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	42 000,00		42 000,00		20 833,34
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	25 500,00		25 100,00		21 342,32
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	30 300,00		29 800,00		22 428,69
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	4 100,00		4 100,00		3 290,61
300.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial / Normen / Daten	300,00		300,00		0,00
300.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	10 000,00		4 000,00		1 393,05
300.318.00	Traductions	Übersetzungen	3 000,00		2 000,00		1 310,28
300.318.10	Participation aux Assises de la culture	Honorare und Kosten für Studien	10 000,00		10 000,00		2 200,00
300.318.20	Honoraires et frais d'études	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"	10 000,00				
300.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	1 000,00				
300.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	16 700,00		11 700,00		11 125,00
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen	1 630 000,00		1 630 000,00		1 630 000,00
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen	560 500,00		560 500,00		538 094,00
300.365.21	Participation à des manifestations de dimension nationale	Finanzielle Beteiligung für Projekte von nationaler Bedeutung	70 000,00		1 000,00		
300.365.25	Prix à l'émergence	Förderpreis für aufstrebende Kulturarbeit	5 000,00		5 000,00		5 000,00
300.365.50	Soutien à la carte culture	Unterstützung "Kulturlegi"	15 000,00		15 000,00		15 000,00
300.382.04	Provision de solde d'heures/vacances	Rückstellung für Stunden und Urlaubsguthaben					826,40
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		10 200,00		10 100,00	8 606,75
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		12 000,00		11 900,00	8 971,48
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallsversicherungen)		1 700,00		1 600,00	1 397,82
300.452.10	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden		8 000,00		8 000,00	12 294,00
	Total	Total	2 576 200,00	31 900,00	2 484 000,00	31 600,00	2 401 421,43
							31 270,05

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
6.	MOBILITE	MOBILITÄT							
	Total Charges	Total Aufwand		23 587 300,00		22 892 300,00		22 314 719,58	
	Total Produits	Total Ertrag			12 769 200,00		12 068 700,00		12 013 408,12
	Total	Total			10 818 100,00		10 823 600,00		10 301 311,46
650.	Mobilité	Mobilität							
650.300.10	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgeld und Auslagen der Qualitätskommission		1 400		2 800		545,95	
650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		346 200,00		327 000,00		265 669,92	
650.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen		1 500,00		0,00		2 190,00	
650.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		21 000,00		21 000,00		17 926,27	
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		56 700,00		53 800,00		43 776,61	
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		66 300,00		62 700,00		48 182,71	
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		8 500,00		8 100,00		5 812,37	
650.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial / Normen / Daten		1 000,00		3 200,00		268,40	
650.314.00	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb investition		139 000,00		190 000,00			
650.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		17 200,00		11 000,00		2 173,39	
650.318.00	Traductions	Übersetzungen		5 000,00		5 000,00		4 020,06	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		215 000,00		180 000,00		127 945,62	
650.318.20	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		202 300,00		23 000,00			
650.318.50	Rémunération du prestataire de vente des abonnements P+R	Vergütung des Leistungserbringers für den Verkauf von P+R-Abonnements		15 000,00		15 000,00		9 933,35	
650.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		70 000,00		39 000,00		21 931,80	
650.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		7 000,00		7 000,00		2 821,55	
650.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		600,00		600,00		445,00	
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)		21 570 000,00		21 110 000,00		21 107 707,00	
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)	Leistungsvertrag mit Konzessionär (Moonliner)		12 800,00		12 800,00		12 801,00	
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit IVTFR (P+R)		77 500,00		103 000,00		102 608,83	
650.364.15	Contrat de prestation vélos en libre service (VLS)	Dienstleistungsvertrag Velo-Verleihsystem (VLS)		155 000,00		148 800,00		135 000,00	
650.365.01	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen		25 000,00		25 000,00		20 884,90	
650.382.04	Provision de solde d'heures/vacances	Rückstellung für Stunden und Urlaubsguthaben						16 800,86	
650.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		461 900,00		438 400,00		334 447,69	
650.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		111 400,00		105 100,00		30 826,30	
650.434.00	Taxes utilisation P+R (ventes d'abonnements)	Benutzungsgebühren P+R (Aboverkauf)			72 500,00		100 000,00		80 556,60
650.434.10	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs P+R communaux)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf - Gemeinschaftszeitstempel P+R)			77 500,00		103 000,00		102 582,08
650.435.10	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission		1 400,00		2 800,00		545,95	
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		22 800,00		21 600,00		17 653,86	
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		26 500,00		25 000,00		19 273,08	
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		3 500,00		3 300,00		2 398,55	
650.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen		12 402 000,00		11 650 000,00		11 676 648,00	
650.461.20	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien		50 000,00		50 000,00			
650.465.00	Participations reçues de tiers	Beteiligung Dritter			113 000,00		113 000,00		113 750,00
	Total	Total		23 587 300,00	12 769 200,00	22 892 300,00	12 068 700,00	22 314 719,58	12 013 408,12

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7.	AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ							
	Total Charges	Total Aufwand		714 100,00		671 000,00		429 976,73	
	Total Produits	Total Ertrag			32 800,00		32 500,00		29 780,04
	Total	Total			681 300,00		638 500,00		400 196,69
780	Protection de l'environnement	A TRADUIRE							
780.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		0,00		0,00		0,00	
780.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen							0,00
	Total	Total		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
790.	Aménagement régional	Regionale Raumplanung							
790.300.10	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgeld und Auslagen der Qualitätskommission		1 400,00		2 800,00		545,95	
790.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals		196 100,00		189 600,00		199 654,04	
790.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		21 000,00		21 000,00		17 926,27	
790.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.		33 600,00		32 600,00		33 586,24	
790.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge		39 600,00		36 800,00		34 202,66	
790.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge		5 200,00		5 000,00		4 796,26	
790.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial / Normen / Daten		1 000,00		3 200,00		44,00	
790.314.00	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb investition		72 600,00		11 000,00			
790.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		17 200,00		11 000,00		1 317,47	
790.318.00	Traductions	Übersetzungen		5 000,00		5 000,00		2 738,65	
790.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		65 000,00		85 000,00		28 848,95	
790.318.20	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		50 000,00		25 000,00			
790.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter		20 000,00		20 000,00		4 439,65	
790.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		7 000,00		7 000,00		2 821,55	
790.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine		6 500,00		6 500,00		5 860,00	
790.382.04	Provision de solde d'heures/vacances	Rückstellung für Stunden und Urlaubsguthaben						12 776,41	
790.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		164 000,00		182 600,00		76 552,63	
790.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		8 900,00		26 900,00		3 866,00	
790.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			15 800,00		14 600,00		13 681,06
790.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)			2 100,00		2 000,00		2 008,66
790.451.00	Participation du Canton	Beteiligung des Kantons			0,00		0,00		
	Total	Total		714 100,00	32 800,00	671 000,00	32 500,00	429 976,73	29 780,04

		Budget / Voranschlag	2021	Budget / Voranschlag	2020	Comptes / Rechnung	2019
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG					
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
8.	ÉCONOMIE ET TOURISME	WIRTSCHAFT UND TOURISMUS					
	Total Charges	951 100,00		874 600,00		921 303,98	
	Total Produits		71 200,00		37 600,00		73 788,44
	Total		879 900,00		837 000,00		847 515,54
830.	Promotion touristique	Tourismusförderung					
830.365.01	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	590 000,00		590 000,00		590 000,00	
830.365.02	Subventions à des institutions privées	0,00		10 000,00			
	Total	590 000,00	0,00	600 000,00	0,00	590 000,00	0,00
840.	Promotion économique	Wirtschaftsförderung					
840.301.00	Traitement du personnel	127 200,00		125 000,00		121 765,13	
840.301.10	Personnel auxiliaire	25 200,00		0,00		19 250,05	
840.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	23 600,00		19 300,00		21 767,45	
840.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	28 400,00		23 900,00		23 257,14	
840.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	3 800,00		3 100,00		3 292,25	
840.311.00	Matériel de bureau / normes / données	500,00		1 000,00		522,75	
840.317.00	Frais de délégations	2 000,00		2 000,00		1 872,44	
840.318.00	Traductions	3 000,00		2 000,00		1 739,26	
840.318.10	Honoraires et frais d'études	25 000,00		40 000,00		20 000,00	
840.318.20	Actions de promotion économique	97 000,00		33 000,00		84 874,51	
840.318.90	Prestations de tiers	4 000,00		4 000,00		4 168,66	
840.319.00	Cotisations aux associations	21 400,00		21 300,00		21 279,10	
840.382.04	Provision de solde d'heures/vacances					7 515,24	
840.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)		9 400,00		7 700,00		8 778,19
840.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)		11 300,00		9 500,00		9 302,86
840.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)		1 500,00		1 200,00		1 393,71
840.461.10	Subventions cantonales		16 000,00		19 200,00		18 000,00
840.469.10	Participations d'institutions privées		33 000,00		0,00		36 313,68
	Total	361 100,00	71 200,00	274 600,00	37 600,00	331 303,98	73 788,44

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget /	2021	Budget /	2020	Comptes /	2019
				Voranschlag	Produits	Voranschlag	Produits	Rechnung	Produits
				Charges	Ertrag	Charges	Ertrag	Charges	Ertrag
				Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
9.	FINANCES	FINANZEN							
	Total Charges	Total Aufwand		766 800,00		773 600,00		455 122,63	
	Total Produits	Total Ertrag			16 871 600,00		16 763 300,00		15 382 962,78
	Total	Total		-16 104 800,00		-15 989 700,00			-14 927 840,15
940.	Gérance de la fortune et des dettes	Vermögens- und Schuldenverwaltung							
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600,00		600,00		430,01	
940.322.00	Intérêt des dettes	Schuldzinsen		120 300,00		132 000,00		34 692,30	
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Kapitalzinsen und Verrechnungssteuer			0,00		0,00		12,00
940.490.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			120 300,00		132 000,00		34 692,30
	Total	Total		120 900,00	120 300,00	132 600,00	132 000,00	35 122,31	34 704,30
991.	Participation des communes membres	Anteile der Mitgliedgemeinden							
991.452.01	Part d'Avry	Anteil Avry			269 388,00		261 950,00		235 873,07
991.452.02	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			355 054,00		345 894,00		304 668,05
991.452.03	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			362 063,00		339 159,00		291 295,07
991.452.04	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			832 253,00		789 150,00		688 583,97
991.452.05	Part de Fribourg	Anteil Freiburg			9 225 277,00		9 266 551,00		8 795 871,13
991.452.06	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			567 482,00		562 683,00		518 116,98
991.452.07	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			686 577,00		674 414,00		619 245,95
991.452.08	Part de Marly	Anteil Marly			1 163 924,00		1 137 649,00		1 026 200,32
991.452.09	Part de Matran	Anteil Matran			218 969,00		216 564,00		198 047,24
991.452.10	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			2 444 413,00		2 416 286,00		2 259 356,38
	Total	Total		0,00	16 125 400,00	0,00	16 010 300,00	0,00	14 937 258,16
998.	Autres postes	Übrige Posten							
998.319.00	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben		20 000,00		20 000,00		9 000,00	
998.330.20	Amortissements obligatoires (études mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		117 900,00		130 900,00		70 411,64	
998.330.30	Amortissements obligatoires (études aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		118 100,00		119 100,00		76 552,62	
998.330.40	Amortissements obligatoires (autres projets mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		344 000,00		307 500,00		264 036,06	
998.330.50	Amortissements obligatoires (autres projets aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Raumplanungsprojekte)		45 900,00		63 500,00			
998.490.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung Abschreibungen			625 900,00		621 000,00		411 000,32
	Total	Total		645 900,00	625 900,00	641 000,00	621 000,00	420 000,32	411 000,32

INVESTISSEMENT

INVESTITIONEN

Récapitulation du budget d'investissement

Überblick über die Investitionsrechnung

Total dépenses brutes	Total Nettoaufwand	18 366 900	
Total recettes	Total Einnahmen		9 656 900
Total dépenses nettes	Total Nettoertrag		8 710 000

6. TRANSPORTS

VERKEHR

650. Mobilité

Mobilität

Projets votés

Angenommene Projekte

Etudes

Studien

650.509.12	offre réseau TP	Angebot ÖV-Netz	30 000	
	Total études	Total Studien	30 000	0
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>		
650.522.75	Mesure A (mise en œuvre d'une centrale de régulation de trafic) du PA2	Massnahme A (Umsetzung einer Verkehrsregulierungszentrale) des AP2	100 000	
650.522.46	Mesure PA2 21.7 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Massnahme AP2 21.7: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix	510 600	
650.522.49	Mesure PA2 22.7 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes	Massnahme AP2 22.7: Gestaltung eines Radweges (Profil) auf der Verbindung zur Dort-Verte in Villars-sur-Glâne, Abschnitt les Rochettes	166 200	
650.522.53	Mesure PA2 23.01: aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R)	Massnahme AP2 23.1: Gestaltung Velounterstände (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz) am Bahnhöfen und an den Haltestellen des Eisenbahnnetzes (B+R)	53 700	
650.522.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen - Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg	4 142 100	
650.522.81	Mesure PA2 21.9 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais	Massnahme AP2 21.9: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit einem Zugang zum Perron	4 345 100	
650.522.95	Mesure 23.02 : aménagement de 2 abri-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries)	Massnahme AP2 23.2: Gestaltung von 2 Velounterständen (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz)	45 100	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP	9 362 800	0
	Total projets votés	Total Angenommene Projekte	9 392 800	0

INVESTISSEMENT

INVESTITIONEN

*Projets devant faire l'objet d'un message**Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind**Mesures PA**Massnahmen AP*

650.509.226	Mesure PA4 de logistique urbaine	Massnahme AP4 der städtischen Logistik	200 000	
650.522.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel	144 800	
650.522.42	Mesure PA2 11.10 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)	Massnahme AP2 11.10: Realisierung durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof)	1 172 100	
650.522.48	Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est	Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Osten-Sektion	227 400	
650.522.56	Mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest	Massnahme AP2 42.01: Gestaltung einer Busspur und Radstreifen auf der Route de la Fonderie, West-Sektion	566 200	
650.522.57	Mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de la localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1	Massnahme AP2 43.09: Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), 1. Phase	1 540 400	
650.522.60	Mesure PA2 11.06 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie de bus (direction gare) sur la route du Jura	Massnahme AP2 11.06: Gestaltung einer Miséricorde-Haltestelle (Richtung Givisiez/Torry) und einer Busspur (Richtung Bahnhof) entlang der Route du Jura	74 300	
650.522.87	Mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP)	Massnahme AP2 20.10: Realisierung von transversalen Fussgänger- und Fahrradwegen in der IZ Givisiez (Zubringerwege in Richtung der Route de Jo-Siffert und der Route du Château d'Affry sowie deren öV-Haltestellen)	594 300	
650.522.103	Mesure PA2 43.18: Réaménagement de la Haslerastrasse	Massnahme AP2 43.18: Neugestaltung der Haslerastrasse	67 600	
650.522.112	Mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/vélos entre Jura et Givisiez	Massnahme AP2 22.11: Gestaltung eines alternativen Fussgänger- und Radwegs zwischen Jura und Givisiez	386 100	
650.522.132	Mesure PA2 11.14 : sous-stations électriques permettant le fonctionnement des trolleybus à batterie (1ère étape)	Massnahme AP2 11.14: Elektrische Unterstationen für den Einsatz batterieangetriebener Trolleybusse (1. Etappe)	1 350 700	
650.522.148	mesure PA3 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly	Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly	316 900	
650.522.160	Mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach	Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers	165 400	
650.522.166	Mesure PA3 3M.03.08 : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques	Massnahme AP3 3M.03.08: Kammerung der Route de la Vignettaz und der Route du Fort Saint-Jacques	43 300	
650.522.195	Mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour vélos	Massnahme AP3 3M.07.13: Schaffung von 3'000 Velo-Abstellplätzen	1 080 000	
650.522.222	Mesure PA2 23.01-02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) à la gare de Givisiez (B+R)	Massnahme AP2 23.01-02: Gestaltung Velounterstände (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz) am Bahnhof Givisiez (B+R)	56 300	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP	7 985 800	0
	Total projets devant faire l'objet d'un message	Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind	7 985 800	0

INVESTISSEMENT

INVESTITIONEN

*Recettes d'investissement**Investitionseinnahmen*

650.660.41	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)		94 500
650.660.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 11.10: Realisierung durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof)		867 300
650.660.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		367 900
650.660.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)	Beteiligung des Bundes Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Osten-Sektion (Rubrik 650.522.48)		164 500
650.660.49	Participation fédérale - Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes (rubrique 650.522.49)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 22.07: Gestaltung eines Radweges (Profil) auf der Verbindung zur Dort-Verte in Villars-sur-Glâne, Abschnitt les Rochettes (Rubrik 650.522.49)		124 400
650.660.53	Participation fédérale - Mesure PA2 23.01 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R) (rubrique 650.522.53)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 23.1: Gestaltung Velounterstände (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz) am Bahnhöfen und an den Haltestellen des Eisenbahnnetzes (B+R) (Rubrik 650.522.53)		38 200
650.660.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.01: Gestaltung einer Busspur und Radstreifen auf der Route de la Fonderie, West-Sektion (Rubrik 650.522.56)		412 900
650.660.60	Participation fédérale - mesure PA2 11.06 : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura (rubrique 650.522.60)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.06: Gestaltung einer Miséricorde-Haltestelle (Richtung Givisiez/Torry) und einer Busspur (Richtung Bahnhof) entlang der Route du Jura (Rubrik 650.522.60)		53 100
650.660.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen - Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 531 100
650.660.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit einem Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)		1 872 800
650.660.87	Participation fédérale - mesure PA2 20.10 : réalisation d'itinéraires mixtes piétons/vélos transversaux dans la ZI de Givisiez (rabattement vers les routes Jo-Siffert et Château d'Affry et leurs arrêts TP) (rubrique 650.522.87)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 20.10: Realisierung von transversalen Fussgänger- und Fahrradwegen in der IZ Givisiez (Zubringerwege in Richtung der Route de Jo-Siffert und der Route du Château d'Affry sowie deren öV-Haltestellen) (Rubrik 650.522.87)		215 100

	INVESTISSEMENT	INVESTITIONEN		
650.660.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux centralités (2 abris) (rubrique 650.522.95)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung von Velounterständen (mit Sicherheitssystem und Wetterschutz) in den Ortszentralitäten (2 Velounterstände) (Rubrik 650.660.95)		33 300
650.660.112	Participation fédérale - mesure PA2 22.11 : aménagement d'un itinéraire alternatif piétons/vélos entre Jura et Givisiez (rubrique 650.522.112)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.11: Gestaltung eines alternativen Fussgänger- und Radwegs zwischen Jura und Givisiez (Rubrik 650.522.112)		139 200
650.660.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (rubrique 650.522.132)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (Rubrik 650.522.132)		990 400
650.660.148	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (rubrique 650.522.148)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly (Rubrik 650.522.148)		222 200
650.660.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach (rubrique 650.522.160)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers (Rubrik 650.522.160)		144 900
650.660.166	participation fédérale à la mesure PA3 3M.03.08 : Compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques (rubrique 650.522.166)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP3 3M.03.08 : Kammerung der Route de la Vignettaz und der Route du Fort Saint-Jacques (Rubrik 650.522.166)		28 700
650.660.195	Participation fédérale - mesure PA3 3M.07.13 : création de 3'000 places de parcs pour vélos (rubrique 650.522.195)	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP3 3M.07.13: Schaffung von 3'000 Velo-Abstellplätzen (Rubrik 650.522.195)		720 000
650.660.222	Participation fédérale - sous-mesure PA2 23.01-02 : aménagement d'abris-vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) à la gare de Givisiez (B+R) (rubrique 650.522.222)	Beteiligung des Bundes – Untermassnahme AP2 23.01-02: Gestaltung Velounterstände (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz) am Bahnhof Givisiez (B+R) (Rubrik 650.522.222)		41 700
650.661.46	Participation cantonale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		41 100
650.661.49	Participation cantonale - Mesure PA2 22.07 : aménagement pour les cycles (gabarit) sur la liaison Dort-Verte à Villars-sur-Glâne, secteur les Rochettes (rubrique 650.522.49)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 22.07: Gestaltung eines Radweges (Profil) auf der Verbindung zur Dort-Verte in Villars-sur-Glâne, Abschnitt les Rochettes (Rubrik 650.522.49)		21 100
650.661.53	Participation cantonale - Mesure PA2 23.01 : aménagement d'abris vélos (avec système sécurisé et protection contre les intempéries) aux gares et haltes du réseau ferroviaire (B+R) (rubrique 650.522.53)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 23.01: Gestaltung Velounterstände (mit Sicherheitssystem und Unwetterschutz) am Bahnhöfen und an den Haltestellen des Eisenbahnnetzes (B+R) (Rubrik 650.522.53)		4 700
650.661.57	Participation cantonale - mesure PA2 43.09 : réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase 1 (solde 20 %) (rubrique 650.522.57)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 43.09: Neugestaltung der Ortsdurchquerung von Belfaux (VALTRALOC), 1. Phase (saldo 20 %) (Rubrik 650.522.57)		55 100
650.661.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen - Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 292 700

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN			
650.661.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit einem Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)			180 000
	Total recettes d'investissement	Total der Investitionseinnahmen		0	9 656 900
	TOTAL MOBILITE	TOTAL VERKEHR		17 378 600	9 656 900
	Dépense nette	Nettoertrag			7 721 700
7.	AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	RAUMORDNUNG			
790.	Aménagement du territoire	Raumplanung			
	<i>Projets votés</i>	<i>Angenommene Projekte</i>			
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
790.522.04	Fribourg (ou)vert	Freiraum Freiburg		540 000	
	Total mesures hors-PA	Total Massnahmen ausserhalb AP		540 000	0
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
790.522.21	Mesure 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach	Massnahme 3NL.10: Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern / Revitalisierung des letzten Abschnitts des Heitiwilbachs		82 500	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP		82 500	0
	Total projets votés	Total		622 500	0
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>			
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
790.522.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert	Umsetzung der Grünflächen-Netzwerkstudie		100 000	
	Total mesures hors-PA	Total Massnahmen ausserhalb AP		100 000	0
	<i>Mesures PA</i>				
790.522.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré	Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr		265 800	
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP		265 800	0
	Total projets devant faire l'objet d'un message	Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind		365 800	0
	TOTAL AMENAGEMENT	TOTAL RAUMORDNUNG		988 300	0
	Dépense nette	Nettoertrag			988 300

Annexe 2 _ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune
Participations communales portées au budget 2021

Communes		Clé statut. Agglo	coeff. effectif Agglo	Clé statut. TP	Coeff. effectif TP	Clé VLS	Répart. Agglo	Répart. mobilité	Répart. VLS	Admin.	Culture	Mobilité (admin)	Mobilité (TP/clé mobilité)	Mobilité (VLS)	Protect. envir.	Aménag.	Prom. Écono-mique	Prom. Touris-tique	Finan-ces	TOTAL
Avry	2021	2,32%	2,34%	1,19%	1,19%	0,00%	161 367	108 022	0	27 393	59 003	36 996	108 022	0	0	15 800	7 462	14 236	478	269 388
	2020	2,27%	2,29%	1,21%	1,21%	0,00%	148 958	112 992	0	28 131	55 717	29 876	112 992	0	0	14 506	6 095	14 165	468	261 950
Belfaux	2021	3,96%	4,00%	0,87%	0,87%	0,00%	275 777	79 277	0	46 814	100 837	63 226	79 277	0	0	27 002	12 752	24 330	816	355 054
	2020	4,03%	4,07%	0,87%	0,87%	0,00%	264 480	81 413	0	49 948	98 927	53 046	81 413	0	0	25 756	10 823	25 150	831	345 894
Corminboeuf	2021	3,25%	3,28%	1,50%	1,50%	0,00%	226 468	135 595	0	38 444	82 807	51 921	135 595	0	0	22 174	10 472	19 980	670	362 063
	2020	3,10%	3,12%	1,45%	1,45%	0,00%	203 074	136 085	0	38 351	75 959	40 730	136 085	0	0	19 776	8 310	19 311	638	339 159
Düdingen	2021	9,61%	8,88%	2,42%	2,42%	0,00%	613 240	219 013	0	113 563	244 614	153 375	219 013	0	0	65 501	-922	35 129	1 981	832 253
	2020	9,45%	8,69%	2,39%	2,39%	0,00%	565 080	224 071	0	117 058	231 847	124 319	224 071	0	0	60 363	-5 928	35 473	1 948	789 150
Fribourg	2021	46,19%	46,56%	65,30%	65,30%	57,89%	3 214 149	5 921 391	89 737	545 611	1 175 244	736 889	5 921 391	89 737	0	314 701	148 623	283 565	9 515	9 225 277
	2020	46,43%	46,82%	65,56%	65,56%	57,89%	3 044 295	6 136 109	86 147	574 921	1 138 698	610 581	6 136 109	86 147	0	296 468	124 573	289 489	9 565	9 266 551
Givisiez	2021	3,82%	3,85%	3,33%	3,33%	0,00%	265 949	301 533	0	45 146	97 243	60 973	301 533	0	0	26 039	12 298	23 463	787	567 482
	2020	3,87%	3,90%	3,30%	3,30%	0,00%	253 467	309 216	0	47 868	94 808	50 837	309 216	0	0	24 684	10 372	24 103	796	562 683
Granges-Paccot	2021	4,53%	4,56%	4,10%	4,10%	0,00%	315 006	371 572	0	53 473	115 181	72 220	371 572	0	0	30 843	14 566	27 791	933	686 577
	2020	4,45%	4,49%	4,09%	4,09%	0,00%	292 053	382 361	0	55 155	109 241	58 576	382 361	0	0	28 442	11 951	27 772	918	674 414
Marly	2021	9,89%	9,97%	4,98%	4,98%	15,79%	688 224	451 226	24 474	116 828	251 647	157 785	451 226	24 474	0	67 385	31 824	60 718	2 037	1 163 924
	2020	9,91%	9,99%	4,96%	4,96%	15,79%	649 791	464 363	23 495	122 714	243 050	130 326	464 363	23 495	0	63 280	26 590	61 790	2 042	1 137 649
Matran	2021	1,82%	1,83%	1,02%	1,02%	0,00%	126 506	92 463	0	21 475	46 257	29 003	92 463	0	0	12 386	5 850	11 161	375	218 969
	2020	1,84%	1,86%	1,02%	1,02%	0,00%	120 672	95 892	0	22 789	45 137	24 203	95 892	0	0	11 752	4 938	11 475	379	216 564
Villars-sur-Glâne	2021	14,60%	14,72%	15,30%	15,30%	26,32%	1 015 914	1 387 710	40 789	172 454	371 466	232 913	1 387 710	40 789	0	99 469	46 976	89 628	3 008	2 444 413
	2020	14,64%	14,76%	15,14%	15,14%	26,32%	959 830	1 417 298	39 158	181 266	359 018	192 509	1 417 298	39 158	0	93 473	39 276	91 272	3 016	2 416 286
TOTAL	2021	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	6 902 600	9 067 800	155 000	1 181 200	2 544 300	1 595 300	9 067 800	155 000	0	681 300	289 900	590 000	20 600	16 125 400
	2020	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	6 501 700	9 359 800	148 800	1 238 200	2 452 400	1 315 000	9 359 800	148 800	0	638 500	237 000	600 000	20 600	16 010 300

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2),
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo, RSF 140.11),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 43 du Comité d'agglomération du 10 septembre 2020,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2021 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 29'844'800
Total des charges :	CHF 29'844'800

Fribourg, le 8 octobre 2020

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Urs Hauswirth

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2),
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo, RSF 140.11),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 43 du Comité d'agglomération du 10 septembre 2020,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 650 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2021 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 17'378'600
- Total des recettes d'investissement :	CHF 9'656'900
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 7'721'700

Fribourg, le 8 octobre 2020

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président :

Le Secrétaire général :

Urs Hauswirth

Félicien Frossard

AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations (LAgg, RSF 140.2),
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo, RSF 140.11),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 43 du Comité d'agglomération du 10 septembre 2020,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

Article premier

Le chapitre 790 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2021 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 988'300
- Total des recettes d'investissement :	CHF 0
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 988'300

Fribourg, le 8 octobre 2020

Au nom du Conseil d'agglomération
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Urs Hauswirth

Félicien Frossard